

DEMANDE DE PASSEPORT

PIECES A FOURNIR AU DOSSIER - PERSONNES MINEURES

Important : le service passeport de la mairie des Echelles fonctionne **sur rendez-vous**. Des permanences sont assurées le mardi, le jeudi et le samedi, en matinée uniquement, de 8h00 à 12h00. La présence du demandeur est requise à la fois lors du dépôt de la demande de passeport ainsi que lors de la remise de ce passeport .

Documents à fournir / nécessaires	informations complémentaires	Cas / remarques
Une carte d'identité plastifiée, original.	C.N.I du mineur, et C.N.I du parent accompagnant (représentant légal). Si le mineur n'a pas encore de CNI, la CNI du parent accompagnant suffira.	Autre titre en cas de perte de la carte d'identité du représentant légal : passeport sécurisé (électronique ou biométrique) ou déclaration de perte dûment remplie (formulaire du Ministère de l'Intérieur) et autre document avec photo (permis de conduire...)
Un justificatif d'état civil : copie intégrale d'acte de naissance avec filiation, de <u>moins de 3 mois</u>	A demander en mairie du lieu de naissance.	<u>document indispensable à la demande</u> , même s'il s'agit pour le mineur d'un renouvellement de passeport.
Un justificatif de domicile ou de résidence, récent, <u>de moins de trois mois</u>	facture d'énergie, d'eau ou de téléphone, avis d'imposition ou de non imposition, quittance de loyers d'un organisme agréé, <u>au nom et prénom du représentant légal accompagnant le mineur lors de la demande.</u>	Un deuxième justificatif de domicile est nécessaire pour le mineur en cas de résidence alternée pour les parents divorcés .
Photos d'identités	2 photos d'identités couleur, <u>de moins de 6 mois</u> , identiques, aux normes ISO, non découpées.	Le service passeport se réserve le droit de refuser toutes photos ne présentant pas les caractéristiques requises.
Timbres fiscaux	montant : 17 euros pour les mineurs de moins de 15 ans montant : 42 euros pour les mineurs de 15 à 18 ans	<u>à acheter dans un bureau de tabac ou en perception</u>
Ancien passeport	Dans le cas d'un renouvellement, l'ancien passeport doit être présenté et restitué	En cas de perte ou de vol (idem que pour la carte d'identité) : déclaration dûment remplie (formulaire du Ministère de l'Intérieur)
Justificatif de nationalité	Pour les mineurs nés à l'étranger	Extrait d'acte de naissance, récent, à demander au ministère des Affaires Etrangères, Service central de l'état civil, 11 rue de la Maison blanche, 44941 Nantes, Cedex 09. Egalement, à demander en ligne : www.diplomatie.gouv.fr Extrait d'acte de naissance du parent né en France.
Jugement de tribunal	En cas de divorce des parents : original du document, contenant toutes les pages et le tampon du tribunal	

version du 2 novembre 2013

NOTA

Le formulaire de demande de passeport (CERFA 12100*02) sera complété et signé sur place.

La capture d'empreintes digitales sera réalisée en cours d'informatisation du dossier, pour tout enfant âgé d'au moins 5 ans.
Le traitement complet d'une demande nécessite une demie-heure de présence de la part du demandeur.

La demande, validée par la Préfecture de la Savoie, permettra la délivrance du titre dans un **délai moyen de 10 jours**.

Un rendez-vous pour le retrait du passeport est également nécessaire pour assurer le bon fonctionnement du service.

NOUVEAU : vous disposez d'un **délai de 3 mois pour récupérer votre passeport en mairie**. Au terme de ce délai, tout passeport non récupéré doit être retourné en Préfecture pour destruction.